Envoyé en préfecture le 07/02/2026
Reçu en préfecture le 07/02/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260205-DCM_18_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 05 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PIEDVACHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

Date de convocation : 29 janvier 2026

Présents : M. Bernard PIEDVACHE, Mme Sylvie ROUSSIN, M. Hubert GUINARD, Mme Éliane BERTHELOT, M. Olivier LUCE, Mme Carole THOUAULT, M. Anthony ROUAULT, M. Vincent GUILLEUX, M. Bernard DANIEL, M. Frédéric GARCIA, Mme Mélina LEFEUVRE, Mme Carole HEMERY, Mme Hélène BRIGNOU, Mme Cécilia CLAPIER, Mme Catherine KINDROZ, M. Michel THOUAULT, Mme Pauline REQUINTEL

Excusés: M. Olivier DAVENEL, M. Pascal GRELICHE

Pouvoirs : M. Olivier DAVENEL donne pouvoir à Mme Catherine KINDROZ.

Secrétaire de séance : M. Bernard DANIEL

18-2026 Marchés publics : Salle des sports : acquisition des tapis de sol : choix du prestataire

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Monsieur le Maire explique que pour les animations des associations dans la grande salle des sports (loto, concours de belote…), des tapis sont nécessaires pour protéger le sol sportif.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le devis de l'entreprise EQUIP'CITE pour 336 dalles de 2m² ainsi que deux chariots de rangement pour un montant de 12 058,93 € HT soit 14 470,72 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE le devis de l'entreprise EQUIP'CITE pour l'acquisition de tapis de sol et de chariots de rangement pour la salle des sports pour un montant de 12 058.93 € HT soit 14 470.72 € TTC ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.**

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 06/02/2026

Le Secrétaire de séance
Bernard DANIEL

Le Maire,
Bernard PIEDVACHE